

---

**Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 28 JUIN 1860.

---

Crédits supplémentaires et extraordinaires aux budgets du Ministère de l'Intérieur pour les exercices 1859 et 1860 <sup>(1)</sup>.

---

**RAPPORT**FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION <sup>(2)</sup>, PAR M. NÉLIS.

MESSIEURS,

La section centrale exprime ses regrets de voir présenter à la fin d'une session, très-longue et laborieuse, des demandes de crédits considérables, que rien n'empêchait de présenter plus tôt. La précipitation que l'on doit mettre dans l'examen de ces projets, ne permet pas de les discuter avec tout le calme et la maturité nécessaires.

Les articles du projet sont justifiés par des notes explicatives assez étendues.

La section centrale a adopté successivement les divers articles du projet, en demandant la note des partitions d'opéras achetées avec le crédit de 4,000 francs porté au § 7 de l'art. 1<sup>er</sup>. Le § 6 de l'art. 2 relatif aux honoraires de feu l'architecte Dumont a donné lieu à diverses observations, et il n'a été adopté que par deux voix et trois abstentions.

La section centrale adopte l'ensemble du projet de loi.

*Le Rapporteur,*

G. NÉLIS.

*Le Président,*

H. DOLEZ.

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 178.

(2) La commission était composée de MM. DOLEZ, président, VERMEIRE, DE CHENTINNES, LAUBRY, DE LIÈGE, DE PAUL et NÉLIS.